

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 août 2017

CONFIANCE DANS LA VIE POLITIQUE (LOI ORGANIQUE)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 16

présenté par
Mme Braun-Pivet

ARTICLE 18

I. – Alinéa 9

Rédiger ainsi cet alinéa :

« La violation de cette interdiction emporte de plein droit la cessation du contrat.

II. – Alinéa 29

Rédiger ainsi cet alinéa :

« La violation de cette interdiction emporte de plein droit la cessation du contrat.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence par rapport aux articles 4 et 5 du projet de loi ordinaire.